



LC1

LETRE DE CANDIDATURE

Le présent formulaire (disponible sur le site LEXPOL, espace marchés publics) est un modèle de lettre de candidature non obligatoire à jour de la dernière modification du code polynésien des marchés publics¹. Il peut être utilisé par les groupements d'entreprises pour présenter leur candidature aux marchés publics ou accords-cadres passés par la Polynésie française, les communes ou leurs démembrements.

En cas d'allotissement, le candidat ne remplit qu'un seul LC1 quel que soit le nombre de lots auquel il soumissionne.

En cas de candidature d'un groupement d'entreprises, celui-ci utilisera préférentiellement le formulaire LEXPOL spécifique « LC1bis ».

A – Identification de l'acheteur public

Acheteur public : Assemblée de la Polynésie Française.

Autorité compétente : Monsieur Gaston TONG SANG, Président.

Service coordonnateur : Service des Moyens Logistiques (SML)

Immeuble TETUNA'E (RDC), 23 Rue du Docteur CASSIAU

B.P. 28 – 98713 Papeete – TAHITI – Polynésie Française

Tél : 40 41 63 87 ; courriel : secretariat_logistique@assemblee.pf

B – Objet de la consultation

Raccordement de l'assemblée au réseau d'assainissement collectif de la ville de Papeete et travaux annexes.

C – Objet de la candidature

La candidature est présentée :

(Cocher la case correspondante)

pour le lot du marché public suivant :

(Indiquer l'intitulé du lot tel qu'il figure dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

- Lot n° :

les lots du marché public suivants :

(Indiquer l'intitulé des lots tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

- Lot n° :

pour tous les lots du marché public.

¹ CPMP modifié la loi du pays n° 2019-37 du 20/12/2019 et l'arrêté 3111 CM du 24/12/2019.

D – Présentation du candidat individuel

➤ Nom commercial et dénomination sociale du candidat individuel :

→

➤ Numéro TAHITI (ou RIDET ou SIRET) :

➤ Coordonnées du candidat :

■ Adresse géographique de l'établissement :		
■ Adresse postale de l'établissement :		
■ Adresse géographique du siège (*) :		
■ Adresse postale du siège (*) :		
■ Téléphone :	40.	■ Télécopie :	40.
■ Adresse courriel :@.....		

(*) Si elle est différente de celle de l'établissement.

➤ Forme juridique du candidat individuel :

(Entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.)

→

➤ Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le candidat :

(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. Joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le candidat.)

→

E - Statut du candidat individuel

En cas de marché public réservé uniquement

(Le candidat postulant à un **marché réservé** en application de l'article LP 225-1 du même code coche la case correspondant à sa situation ou relevant de l'une des catégories qui suivent et pouvant bénéficier d'un droit de préférence en application de l'article LP 236-2 du code polynésien des marchés publics (CPMP).)

- Etablissement de travail protégé (article LP 5313-14 du code du travail de la Polynésie française)
- Groupement de producteurs agricoles agréé dans les conditions prévues par la délibération n° 92-219 AT du 22 décembre 1992
- Artisan au sens de l'article LP 122-3 du code polynésien des marchés publics
- Société coopérative agricole (loi du pays N° 2013-16 du 10 mai 2013)

F - Interdictions de soumissionner

Afin d'attester qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu à l'article LP 233-1 du code polynésien des marchés publics, le candidat individuel doit **fournir une déclaration sur l'honneur**².

² A cet effet, l'entreprise peut utiliser le formulaire « LC3 » (Déclaration sur l'honneur) disponible en ligne sur LEXPOL, espace Marchés publics, rubrique « Documents du marché » / Modèles de documents.

G – Redressement judiciaire

→ L'entreprise fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire :

OUI NON

→ Dans l'affirmative, joindre en annexe copie des documents suivants (le cas échéant) :

Copie du ou des jugements

En période d'observation : attestation du juge commissaire habilitant l'entreprise à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché

H – Obligations fiscales ou sociales

(Récapitulatif des pièces demandées par l'acheteur public dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation qui doivent être fournies par tous les candidats en procédure formalisée, en annexe du présent document, par le candidat pour justifier qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.)

- Attestation de la Direction des impôts et des contributions publiques et de la Recette des impôts ;
(justifiant, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, de la situation fiscale régulière du candidat à l'égard de ses obligations déclaratives)
- Attestation de la Direction générale des finances publiques ;
(justifiant, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, de la situation fiscale régulière du candidat à l'égard de ses obligations de paiement des impôts exigibles)
- Attestation établie par la Caisse de prévoyance sociale.
(justifiant, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, que le candidat est à jour de ses obligations de déclaration et pour les régimes contributifs, de paiement des cotisations, majorations et pénalités et autres contributions exigibles)

I – Renseignements relatifs à la capacité financière, technique et professionnelle du candidat individuel

(Des pièces demandées par l'acheteur public dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation doivent être fournies par le candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.)

→ A cet effet, le candidat est invité à remplir le formulaire LEXPOL « LC2 » joint au présent dossier de consultation des entreprises (DCE) et à fournir en annexe tous les documents (liste(s), attestation(s), déclaration(s)) éventuellement demandés par l'acheteur public.

J- Justificatif prouvant l'habilitation de la personne signataire à engager le candidat

→ La personne physique qui signe les pièces du dossier de candidature et (ou³) d'offres certifiée avoir le pouvoir d'engager le candidat qu'elle représente.

↳ A cet effet, en procédure formalisée, chaque candidat doit fournir un justificatif qui prouve que le signataire est bien son représentant légal.

(Par exemple, pour les entreprises, joindre un extrait de Kbis de moins d'un an⁴, sur lequel figure les nom et prénom(s) de la personne qui signe les documents du marché en tant que dirigeant(e) (gérant(e), directeur(rice) général(e), président(e)...) suffit.

Dans l'hypothèse où le signataire n'apparaît pas dans les documents officiels de l'entreprise, il lui est alors nécessaire de présenter un pouvoir signé par un représentant légal de la société dont le nom figure sur le Kbis fourni.

En cas de délégation, le pouvoir doit revêtir les deux signatures, celles du délégué figurant sur le Kbis et celle du signataire des pièces du marché.)

K - Signature du candidat individuel

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
	A	
	Le.....	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager l'opérateur économique qu'il représente.

³ En cas de procédures restreintes notamment.

⁴ A la date de signature du dossier de candidature et/ou d'offre.



LC1 bis

LETTRE DE CANDIDATURE POUR UN GROUPEMENT D'OPERATEURS ECONOMIQUES

Désignation du mandataire du groupement

Le présent formulaire (disponible sur le site LEXPOL, espace marchés publics) est un modèle de lettre de candidature non obligatoire à jour de la dernière modification du code polynésien des marchés publics¹. Il peut être utilisé par les groupements d'entreprises pour présenter leur candidature aux marchés publics ou accords-cadres passés par la Polynésie française, les communes ou leurs démembrements.

En cas d'allotissement, le groupement ne remplit qu'un seul formulaire LC1bis quel que soit le nombre de lots auquel il soumissionne.

Ce document peut être utilisé comme document d'habilitation du mandataire. Chaque membre du groupement doit signer la rubrique « F » du formulaire, renseigner et signer la rubrique « G » et produire les renseignements ou documents demandés par l'acheteur public.

A – Identification de l'acheteur public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Acheteur public : Assemblée de la Polynésie Française.

Autorité compétente : Monsieur Gaston TONG SANG, Président.

Service coordonnateur : Service des Moyens Logistiques (SML)

Immeuble TETUNA'E (RDC), 23 Rue du Docteur CASSIAU

B.P. 28 – 98713 Papeete – TAHITI – Polynésie Française

Tél : 40 41 63 87 ; courriel : secretariat_logistique@assemblee.pf

B – Objet de la consultation

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Raccordement de l'assemblée au réseau d'assainissement collectif de la ville de Papeete et travaux annexes.

C – Objet de la candidature

La candidature est présentée :

(Cocher la case correspondante)

pour le lot du marché public suivant :
(Indiquer l'intitulé du lot tel qu'il figure dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

- Lot n°..... :

les lots du marché public suivants :
(Indiquer l'intitulé des lots tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

- Lot n°..... :

- Lot n°..... :

- Lot n°..... :

- Lot n°..... :

pour tous les lots du marché public.

¹ CPMP modifié la loi du pays n° 2019-37 du 20/12/2019 et l'arrêté 3111 CM du 24/12/2019.

D – Présentation du groupement d'opérateurs économiques

D.1 – Forme du groupement

☞ Le groupement d'entreprises est : (Cocher la case correspondante.)

conjoint OU solidaire

☞ En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire : (Cocher la case correspondante.)

OUI OU NON

D.2 - Présentation des membres du groupement et répartition des prestations (en cas de groupement conjoint)

[Tous les membres du groupement sont désignés succinctement dans le tableau ci-dessous (NB. Ajouter autant de lignes que nécessaire). Le détail des informations et coordonnées des membres est ensuite précisé par chacun à la rubrique G, dupliquée autant de fois qu'il y a de membres au groupement.]

[En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent également ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.]

N° du Lot	Nom commercial et dénomination sociale des membres du groupement	Prestations exécutées par chaque membre du groupement <u>conjoint</u> (*)

(*) Pour les groupements conjoints. Lorsque la candidature est présentée sous forme de groupement solidaire, le renseignement de cette rubrique est inutile.

E – Désignation et habilitation du mandataire du groupement

☞ Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro TAHITI.]

→

☞ Habilitation du mandataire :

☞ Les membres du groupement :

(Cocher la case correspondante)

signent individuellement l'offre du groupement et toutes modifications ultérieures du marché public ou de l'accord-cadre et **donnent mandat** au mandataire pour les **représenter** vis-à-vis de l'acheteur et pour **coordonner** l'ensemble des prestations² ;

donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, l'offre du groupement et toutes modifications ultérieures du marché public ou de l'accord-cadre, pour les **représenter** vis-à-vis de l'acheteur public et pour **coordonner** l'ensemble des prestations² ;

donnent mandat au mandataire pour les **représenter** vis-à-vis de l'acheteur et pour **coordonner** l'ensemble des prestations², dans les **conditions définies dans le document d'habilitation joint** en annexe de la présente lettre de candidature ; *(NB. Ne pas oublier de joindre les pouvoirs dans ce cas)*

donnent mandat au mandataire pour les **représenter** vis-à-vis de l'acheteur et pour **coordonner** l'ensemble des prestations², dans les **conditions définies ci-dessous** ; *(Préciser l'étendue du mandat ci-dessous)*

² Article LP 233-4 : II - Dans les deux formes de groupement l'un des opérateurs économiques membres du groupement, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire représente l'ensemble des membres vis-à-vis de l'acheteur public, et coordonne les prestations des membres du groupement.

F - Signature de chaque membre du groupement

(Ajouter autant de lignes que nécessaire)

Nom, prénom et qualité du signataire de CHAQUE MEMBRE du groupement (*)	Lieu et date de signature	Signature
	A	
	Le.....	
	A	
	Le.....	
	A	
	Le.....	
	A	
	Le.....	

(*) Les signataires doivent avoir le pouvoir d'engager l'opérateur économique qu'ils représentent (voir rubrique G.7).

G - PRESENTATION DU MEMBRE DU GROUPEMENT N° (Suite)

G.4 – Redressement judiciaire

➔ L'entreprise fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire :

OUI NON

➔ Dans l'affirmative, joindre en annexe copie des documents suivants (le cas échéant) :

Copie du ou des jugements

En période d'observation : attestation du juge commissaire habilitant l'entreprise à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché

G.5 – Obligations fiscales ou sociales

(Récapitulatif des pièces demandées par l'acheteur public dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation qui doivent être fournies, par tous les candidats en procédure formalisée, en annexe du présent document, par le candidat pour justifier qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.)

- ➔ Attestation de la Direction des impôts et des contributions publiques et de la Recette des impôts ;
(justifiant, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, de la situation fiscale régulière du candidat à l'égard de ses obligations déclaratives)
- ➔ Attestation de la Direction générale des finances publiques ;
(justifiant, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, de la situation fiscale régulière du candidat à l'égard de ses obligations de paiement des impôts exigibles)
- ➔ Attestation établie par la Caisse de prévoyance sociale.
(justifiant, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, que le candidat est à jour de ses obligations de déclaration et pour les régimes contributifs, de paiement des cotisations, majorations et pénalités et autres contributions exigibles)

G.6 – Renseignements relatifs à la capacité financière, technique et professionnelle du membre du groupement

Des pièces demandées par l'acheteur public dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation doivent être fournies par le candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières:

- ➔ A cet effet, le membre du groupement est invité à remplir le formulaire LEXPOL « LC2 » joint au présent dossier de consultation des entreprises (DCE) et à fournir en annexe tous les documents (liste(s), attestation(s), déclaration(s)) éventuellement demandés par l'acheteur public.

G.7 - Justificatif prouvant l'habilitation de la personne signataire à engager le membre du groupement

➔ La personne physique qui signe les pièces du dossier de candidature et (ou⁵) d'offres **certifie** avoir le pouvoir d'engager le membre du groupement qu'elle représente.

↳ A cet effet, en procédure formalisée, chaque candidat doit fournir un justificatif qui prouve que le signataire est bien son représentant légal.

(Par exemple, pour les entreprises, joindre un extrait de Kbis de moins d'un an⁶, sur lequel figure les nom et prénom(s) de la personne qui signe les documents du marché en tant que dirigeant(e) (gérant(e), directeur/(rice) général(e), président(e)...) suffit.

Dans l'hypothèse où le signataire n'apparaît pas dans les documents officiels de l'entreprise, il lui est alors nécessaire de présenter un pouvoir signé par un représentant légal de la société dont le nom figure sur le Kbis fourni.

En cas de délégation, le pouvoir doit revêtir les deux signatures, celles du délégant figurant sur le Kbis et celle du signataire des pièces du marché.)

⁵ En cas de procédures restreintes notamment.

⁶ A la date de signature du dossier de candidature et/ou d'offre.



LC2

CAPACITES DU CANDIDAT¹

Le présent formulaire (disponible sur le site LEXPOL, espace marchés publics) est un modèle de formulaire à jour de la dernière modification du code polynésien des marchés publics². Il peut être utilisé pour répondre aux marchés publics ou accords-cadres passés par la Polynésie française, les communes ou leurs démembrements.

Il est **conçu pour compléter le formulaire « Lettre de candidature »** (LC1 ou LC1bis). Il ne doit donc **pas être signé**.

Il permet de s'assurer que le **candidat individuel, chacun des membres du groupement, ou, le cas échéant, le(s) sous-traitant(s)**, dispose(nt) des capacités suffisantes pour l'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.

A – Identification de l'acheteur public

Acheteur public : Assemblée de la Polynésie Française.

Autorité compétente : Monsieur Gaston TONG SANG, Président.

Service coordonnateur : Service des Moyens Logistiques (SML)

Immeuble TETUNA'E (RDC), 23 Rue du Docteur CASSIAU

B.P. 28 – 98713 Papeete – TAHITI – Polynésie Française

Tél : 40 41 63 87 ; **courriel :** secretariat_logistique@assemblee.pf

B – Objet de la consultation

Raccordement de l'assemblée au réseau d'assainissement collectif de la ville de Papeete et travaux annexes.

C – Identification du candidat (individuel ou membre d'un groupement)

(En cas de candidature d'un groupement d'entreprises, chaque membre de celui-ci remplira un LC2 pour ce qui le concerne.)

➤ **Nom commercial et dénomination sociale du candidat :**

➔

➤ **Numéro TAHITI (ou RIDET ou SIRET) :**

➤ **Adresse courriel de contact :**

➔

Conformément aux termes du règlement de la consultation relatives au dossier de candidature à présenter, le candidat¹ (individuel ou membre d'un groupement) déclare ou fournit les renseignements identifiés dans les rubriques ci-après :

¹ Il peut s'agir d'un candidat individuel, du membre d'un groupement ou, le cas échéant, d'un sous-traitant.

² CPMP modifié la loi du pays n° 2019-37 du 20/12/2019 et l'arrêté 3111 CM du 24/12/2019.

D - Capacités financières³ du candidat (individuel ou membre d'un groupement)**D.1 – Chiffre d'affaires global :**

☞ Chiffre d'affaires global sur les trois derniers exercices disponibles :

Année (*)	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires Global (en XPF)			

D.2 - Assurance pour les risques professionnels

☞ L'acheteur public demande une assurance pour les risques professionnels :

OUI

☞ le candidat doit fournir une attestation d'assurance en cours de validité dans son dossier de candidature.

E - Capacités techniques⁴ du candidat (individuel ou membre d'un groupement)**E.1 – Liste des travaux exécutés :**

☞ Liste des travaux exécutés au cours des Cinq dernières années :

Année	2015	2016	2017	2018	2019
Pour chaque année indiquée, le candidat atteste fournir la liste correspondante (*)	OUI / NON				

(*) Le candidat barre ou supprime la mention inutile et fournit les éléments demandés.



1° Des attestations de bonne exécution doivent être produites pour les travaux les plus importants.

2° Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

F – Effectifs du candidat**F.1 – Effectifs moyens annuels :**

☞ Effectifs moyens annuels sur les trois dernières années :

Année (*)	2017	2018	2019
Effectifs moyens annuels (**)			

F.2 – Importance du personnel d'encadrement :

☞ Importance de l'encadrement sur les trois dernières années :

Année	2017	2018	2019
Nombre de personnels d'encadrement			

³ Article A 233-1 du CPMP.

⁴ Article A 233-2 du CPMP.

G - Capacités des opérateurs économiques sur lesquels le candidat s'appuie pour présenter sa candidature



Rubrique à renseigner uniquement dans l'hypothèse où le candidat (individuel ou membre d'un groupement) s'appuie sur la ou les capacités d'un autre opérateur économique, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à cet opérateur, en application du II de l'article LP 233-2 du CPMP.

⇒ Désignation du (des) opérateur(s) (*) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque opérateur économique, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de l'adresse de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie, son numéro TAHITI.]

→

→

→ (...)

⇒ Nature du lien juridique : (sous-traitance, filiale, société-mère° ...) :

(* Joindre, pour chaque opérateur économique, tous les renseignements demandés par l'acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans les documents de la consultation.

Le candidat (individuel ou membre d'un groupement) sera tenu d'apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre sous la forme par exemple d'un engagement écrit émanant d'une personne ayant la capacité à engager l'opérateur économique concerné.

Lorsque le candidat présente son sous-traitant au moment du dépôt de son offre, le candidat peut utiliser le modèle de déclaration de sous-traitance LC4 comprenant les mentions exigées par l'article LP 421-3.



Référence du ou des lots pour lesquels la candidature est déposée :

S.G.G.

Capacités du candidat

V. 2.0 - 30/01/20

3/3



LC'3

DECLARATION SUR L'HONNEUR

EN APPLICATION DES ARTICLES LP 233-1 ET A 233-5 DU CODE POLYNESIEN DES MARCHES PUBLICS

Le présent formulaire (disponible sur le site LEXPOL, espace marchés publics) est un modèle non obligatoire qui peut être utilisé par les opérateurs économiques pour présenter leur candidature aux marchés publics ou accords-cadres passés par la Polynésie française, les communes ou leurs démembrements.

Le déclarant devra cocher toutes les cases applicables à sa situation, apposer les mentions et signature requises et produire les documents prévus par l'article A 235-5 du code polynésien des marchés publics.

A – Présentation du déclarant

➔ Je soussigné,

■ Nom et prénom :

➔ Demeurant :

■ Adresse géographique :

■ Adresse postale :

➔ Agissant : (Cocher la case correspondante.)

à titre personnel au nom de l'entreprise identifiée à la rubrique B ci-dessous ;

en qualité de représentant légal de la société / établissement identifié(e) à la rubrique B ci-dessous.

B – Identification de l'opérateur économique représenté

■ Nom commercial et dénomination sociale :

■ Numéro TAHITI (ou RIDET ou SIRET) :

■ Forme juridique du candidat individuel :
(Entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.)

■ Capital social : (montant en XPF)

■ Adresse du siège:

- géographique :

- postale :

atteste et déclare par la présente ne pas être dans l'une quelconque des situations d'interdiction de soumissionner aux marchés publics ou accords-cadres régis par le code polynésien des marchés publics, énumérés à la rubrique C ci-dessous :

C – Interdictions de soumissionner

Merci de cocher ci-dessous et page suivante les cases correspondantes à votre situation afin d'assurer le renseignement complet du formulaire.

- Ne pas avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions mentionnées aux articles 222-38 et 222-40 relatifs au trafic de stupéfiants, à l'article 225-1 relatif à la discrimination, à l'article 226-13 relatif à l'atteinte au secret professionnel, aux articles 313-1 à 313-3 relatifs à l'escroquerie, aux articles 314-1 à 314-3 relatifs à l'abus de confiance, aux articles 324-1 à 324-6 relatifs au blanchiment, aux articles 413-9 à 413-12 relatifs à l'atteinte au secret de la défense nationale, aux articles 421-1 à 421-2-3 et au deuxième alinéa de l'article 421-5 relatifs au terrorisme, à l'article 433-1 et au second alinéa de l'article 433-2 relatifs à la corruption, au huitième alinéa de l'article 434-9 et au second alinéa de l'article 434-9-1 relatifs aux entraves à la justice, aux articles 435-3, 435-4, 435-9 et 435-10 relatifs au trafic d'influence, aux articles 441-1 à 441-7 et 441-9 relatifs au faux, à l'article 445-1 relatif à la corruption et à l'article 450-1 relatif à l'association de malfaiteurs du code pénal dans sa rédaction en vigueur en Polynésie française, et aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et L. 317-8 du code de la sécurité intérieure.

- Ne pas avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions au code du travail de la Polynésie française en matière de non-respect de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes mentionnées à l'article LP 1132-1, en matière de travail clandestin mentionnées aux articles LP 5611-2 et LP 5611-7, en matière de marchandage mentionnées à l'article LP 5612-1 et en matière de non-respect de la réglementation applicable en matière d'emploi de travailleurs étrangers mentionnées à l'article LP 5321-7 ainsi que celles qui ont fait l'objet d'une condamnation pour des infractions équivalentes prévues par la législation en vigueur sur un autre territoire français.
- Ne pas être soumis(e) à la procédure de liquidation judiciaire prévue par l'article L.622-1 du code de commerce dans sa rédaction applicable en Polynésie française ou par la législation en vigueur sur un autre territoire français ou soumise à une procédure équivalente régie par un droit étranger.
- Ne pas avoir fait l'objet d'une mesure de faillite personnelle prononcée en application des articles L.625-1 à L.625-8 du code de commerce dans sa rédaction applicable en Polynésie française ou en application de la législation en vigueur dans un autre territoire français ainsi que celles faisant l'objet d'une mesure équivalente en droit étranger.
- Ne pas être admis(e) à la procédure de redressement judiciaire, instituée par l'article L. 621-1 du code de commerce dans sa rédaction applicable en Polynésie française ou par la législation en vigueur sur un autre territoire français, ou ne pas être soumis(e) à une procédure équivalente régie par un droit étranger.
- OU**
- Être admis(e) à la procédure de redressement judiciaire, instituée par l'article L. 621-1 du code de commerce dans sa rédaction applicable en Polynésie française ou par la législation en vigueur sur un autre territoire français, ou être soumis(e) à une procédure équivalente régie par un droit étranger, et être habilité(e) à poursuivre mes activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché.
- En ma qualité de personne assujettie à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés définie à l'article LP 5312-4 du code du travail de la Polynésie française :
- avoir établi la déclaration visée à l'article LP 5312-7,
 - ou avoir versé la participation visée à l'article LP 5312-22 du même code,
 - ou avoir rempli des obligations équivalentes par la législation en vigueur dans un autre territoire français, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation.
- Avoir effectué les déclarations m'incombant en matière fiscale et sociale et avoir acquitté les impôts et cotisations exigibles dus au 31 décembre de l'année précédant l'année de lancement de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre.

D – Signature du déclarant

Fait à, le, pour valoir ce que de droit,

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Signature (**)
	<p style="text-align: center;"><i>(cadre réservé à la mention manuscrite)</i></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>.....</p> <p>.....</p> </div>

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager l'opérateur économique qu'il représente.

(**) Signature revêtue de la mention manuscrite « **Déclaration certifiée sincère et véritable** » et du **cachet** du candidat